

NUMERO : 2026-001
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 5 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au maire,

Considérant le projet, « 70 ans du Grand Sarcelles », porté par la Ville de Sarcelles et consistant à célébrer le 70^{ème} anniversaire du grand ensemble urbain de Sarcelles,

Considérant la démarche de recherche de mécénats engagée par la collectivité pour contribuer au financement du projet,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations de consentir à un soutien financier d'un montant de 10 000,00 € (dix mille euros),

Considérant le projet de convention de mécénat joint en annexe,

Décide :

Article 1 : D'approuver le projet de convention de mécénat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, sise 56 rue de Lille 75007 Paris et qui consent à un soutien financier de 10 000,00 € (dix mille euros).

Article 2 : De signer ladite convention.

Article 3 : D'imputer la recette au budget communal.

Fait à Sarcelles, le 06 janvier 2026 .



La présente peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa mise en ligne sur le site de la ville.